



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 07 janvier 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REFUS DE LA CARTE VITALE

Bientôt des « pièces jaunes »... pour les médecins ?

Alors que l'appel des syndicats de médecins à refuser la carte Vitale compromet l'accès de tous aux soins, en dégradant le système de remboursement de ceux-ci, l'UFC – Que Choisir propose aux usagers, si cette modalité d'action irresponsable devait perdurer, de répliquer en réglant en « pièces jaunes » leurs consultations.

Tiers payant : une réforme souhaitable pour les plus démunis

Le premier motif de grève avancé par les syndicats concerne la mise en place future du tiers payant chez les médecins. Le dispositif appelle certes concertation, expérimentation et mise en place progressive, pour s'assurer que les médecins seront payés pour le travail effectué, en temps et en heure. Mais n'oublions pas pour autant l'impératif absolu qu'est l'accès de tous à des soins de qualité. Dans cette optique, le tiers payant, en particulier dans son premier volet qui prévoit son application aux personnes à bas revenus bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé, est une avancée qu'il faut maintenir.

Revenus des médecins généralistes : + 5774 € en 2013

Par ailleurs, la grève se justifierait, d'après les syndicats médicaux, par la stagnation du revenu des médecins généralistes depuis la dernière hausse du prix de la consultation en 2011. C'est oublier bien vite la mise en place depuis d'une prime annuelle à la performance, qui s'est élevée en 2013 à pas moins de 5774 € par généraliste participant¹. 480 € par mois d'augmentation de revenus, beaucoup s'en satisferaient sans aller battre le pavé !

Refus de la carte Vitale : un mode d'action doublement irresponsable

Mais au-delà du fond, c'est la forme prise par l'action des syndicats de médecins qui est irresponsable et dangereuse. Tout d'abord parce que refuser la carte Vitale, c'est engorger de feuilles de soins des Caisses primaires d'assurance maladie qui ne sont plus dimensionnées pour traiter un tel afflux, surtout en période hivernale. Si le mouvement se poursuit, les délais de remboursement pourraient atteindre jusqu'à 2 mois, selon l'Assurance maladie. Par ailleurs, ce mode d'action sera source de frais de gestion supplémentaires pour la sécurité sociale, à l'heure où il faut au contraire économiser sur ceux-ci pour continuer à financer notre système de santé.

Les usagers ne peuvent accepter de subir sans réagir la guerre que les syndicats de médecins veulent livrer à la Ministre de la Santé. Préoccupée par les conséquences de cette action sur l'accès aux soins, l'UFC – Que Choisir appelle aujourd'hui les médecins à cesser cette instrumentalisation de la carte Vitale. Dans le cas contraire, l'association invite les usagers à régler en petite monnaie leurs consultations chez les médecins réfractaires à la carte Vitale.

¹ D'après les chiffres de l'Assurance maladie